

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot - Plan de gestion 2011-2015 – Actualisation du plan de financement

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000, ainsi que sa sécurisation foncière par l'Agglomération Côte Basque-Adour et sa gestion par la commune de Bayonne.

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015 et autorisé la sollicitation des partenaires financiers.

Celle-ci a été effectuée auprès de l'ensemble des financeurs potentiels sur la base d'une dépense éligible de 558 680 €. Ce montant total estimé des dépenses de l'année 2011 a été approuvé par délibération du conseil municipal 21 juillet 2011 et correspond aux cinq actions du plan de gestion, à savoir :

- I. Amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement
- II. Restauration et gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces
- III. Mise en place de méthodes d'évaluation
- IV. Sensibilisation du public et partenariats
- V. Fonctionnement

Le plan de gestion est susceptible d'être soutenu par l'Europe au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional) et du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Toutefois, tant que la convention avec le réseau Natura 2000 n'est pas signée (signature prévue fin 2012), l'Europe ne peut intervenir qu'au travers des fonds FEDER et uniquement sur l'action IV. Ainsi, la base éligible pour les fonds FEDER s'élève à 218 755 € et se répartit de la manière suivante :

Dépenses de personnel (y compris charges) :	120 755 €
Dépenses d'investissement :	58 000 € HT
Dépenses de fonctionnement :	40 000 € TTC

Par ailleurs, la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'avère, quant à elle, supérieure à la demande : elle est de 103 888 € alors que 81 683 € avaient été sollicités.

Compte tenu de ce qui précède, le plan de financement s'établit à ce jour ainsi :

Année 2011	Participation base éligible : 558 680 €	Participation base éligible retenue par l'Europe – FEDER : 218 755 €
Union Européenne - FEDER	65 627 €	65 627 €
Conseil régional d'Aquitaine	31 840 €	12 469 € (proratisé)
Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	70 000 €	27 410 € (proratisé)
Agence de l'eau Adour-Garonne	103 888 €	40 688 € (proratisé)
<i>Sous total cofinancements publics</i>	<i>271 355 €</i>	<i>146 194 €</i>
Ville de Bayonne	287 325 €	72 561 € (proratisé)

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus présenté.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.